



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tamouls

Question écrite n° 102126

Texte de la question

Dans son numéro du 17 juin 2006, Le Figaro magazine fait état d'opérations de racket pratiquées en France à l'encontre des immigrés tamouls par une organisation séparatiste du Sri Lanka inscrite le 29 mai dernier sur la liste des organisations terroristes par l'Union européenne. Le racket s'accompagnerait de pressions, de mesures, voire d'agressions sur les familles restées au Sri Lanka de ceux qui refuseraient de payer. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quelles sont les informations dont il dispose à ce sujet et les mesures qu'il compte prendre si les faits sont avérés.

Texte de la réponse

La communauté tamoule représente 50 000 à 60 000 personnes en France. Il semble qu'environ un millier d'entre eux soit militant de l'organisation « LTTE » (Liberation Tigers of Tamil Eelam) plus connue en France sous le nom de « Tigres tamouls ». L'Union européenne a procédé le 19 mai 2006 à l'inscription de ce mouvement sur la liste des organisations terroristes. Seul mouvement séparatiste au monde à disposer d'une véritable armée, le LTTE est en lutte depuis 1983 contre le gouvernement du Sri Lanka. Après un cessez-le-feu en 2002, les combats ont repris au début de l'année 2006, contraignant ainsi cette organisation à réactiver ses collectes de fonds auprès de la diaspora tamoule répartie dans les différents pays du monde. Ces collectes peuvent parfois prendre la forme de rackets avec pressions et menaces contre les membres des familles restées au Sri Lanka. Pour sa part, la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire a resserré sa surveillance de la communauté tamoule depuis la mesure de classement du LTTE comme organisation terroriste en Europe. Les actions nécessaires pour lutter contre toutes les formes de criminalité servant au financement du terrorisme au Sri Lanka seront engagées en tant que de besoin.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102126

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8523

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 339